

MAIRIE
Monsieur Thierry BEKHIT
Maire
52 rue du stade – BP 13
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Villefontaine, le 27 juillet 2016

Monsieur le Maire,

Vous m'avez saisi pour avis sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

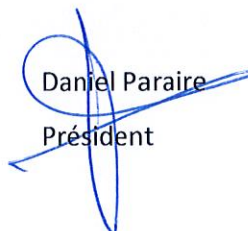
Après étude des documents, nous désirons confirmer un point d'attention sur le projet de règlement de zone, qui ne doit pas impacter le développement de l'entreprise CHOLAT.

En effet, la rédaction du règlement précisant que toute activité « directement liée et nécessaire à l'activité des exploitations agricoles » peut être autorisée, doit englober l'activité de la GAIC CHOLAT, dont l'activité est la suivante : organisme de collecte de céréales et approvisionnement agricole. Il n'y a pas d'activité industrielle sur ce site, même si la GAIC CHOLAT est classifiée comme industrie de la meunerie.

L'entreprise GAIC CHOLAT souhaiterait que l'expression englobe plus clairement son activité.

En espérant que ces éléments puissent être pris en compte,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.


Daniel Paraire
Président